



BAREME DES HONORAIRES

Applicable à compter du 15 avril 2022

(Arrêté du 10 janvier 2017 publié au JO du 18/01/2017)

Transactions

Barème appliqué sur le net vendeur des maisons et des appartements :

Honoraires minimum :	10.000 € TTC
De 0 € à 200.000 € :	10.000 € TTC
De 200.001 à 500.000 € :	5% TTC
Supérieur à 500.000 € :	4% TTC

Honoraires à la charge de l'Acquéreur

Barème spécial box-parking-cave-atelier : 2.000 € TTC

Barème spécial terrain / bâtie / grange à rénovée : 7% TTC

Barème spécial pour les projets de divisions (maison et/ou terrain) :
8% TTC

AVIS DE VALEUR : 216 € TTC

TVA applicable 20%

*Ces tarifs s'entendent toutes charges comprises.
Aucune somme ne pourra être encaissée par le mandataire
Avant la conclusion d'une transaction.*



Achat - Vente - Location

SAS au capital de 142.000 €. Siège social : 20 Boulevard Eugène Deruelle – Immeuble le Britania Bât. B – 69003 LYON.

RCS 311 887 962 Lyon. CPI 6901 2016 000 015 157. Garantie Financière GALIAN : 89 rue de la Boétie - Paris

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

CENTURY 21